

Commune de Sains le 15/04/2022

Le 14 avril 2022 à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de Sains s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances : la Mairie, sous la présidence de BATHELLIER Nicolas, Maire, après avoir été légalement convoqué, conformément aux dispositions de l'article L2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : M. BATHELLIER Nicolas - Maire, M. TASSEL Jean-Marie, M. TRELLU René, Mme CLOAREC Christelle, M. LEBRET Jean-Francis, M. LEMARCHAND David, Mme CALLARD Carole,

Était absent :

Mme DE ALMEIDA Inès

Était absent excusé et ayant donné procuration :

Mme PRÉVOST Jeanine : M. TRELLU René

M. BRIARD Thierry à M. LEMARCHAND David

Secrétaire de séance : M. LEBRET Jean-Francis

Convocation en date du : 11/04/2022

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 7

Procurations : 2

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et approuvé

La séance a été levée à : 20h13

---

## 14/2022 OBJET : Sollicitation de la Dotation de Soutien à l'investissement Local

---

Monsieur Le Maire expose le projet de rénovation de la porte d'entrée de la mairie ainsi que des fenêtres du bâtiment de la recyclerie et du cabinet de la psychologue. Le coût total de l'opération est de : 18285.86€ TTC / 15238.21€ HT.

Le coût total des travaux est estimé à 15238.21€ HT et est susceptible de bénéficier de subventions de la DSIL (Dotation de soutien à l'Investissement Local).

Le plan de financement est prévu comme suit :

DEMANDE DE SUBVENTION					
DEPENSES	MONTANT TTC	MONTANT HT	RECETTES ATTENDUES	MONTANT HT	% DE LA DEPENSE
Menuiseries PVC	9530.74	7942.28	DSIL	6353.83	80%
Menuiseries Aluminium	8755.12	7295.93	DSIL	5836.75	80%
<b>TOTAL</b>	<b>18285.86</b>	<b>15238.21</b>	<b>DSIL</b>	<b>12190.58</b>	<b>80%</b>
PARTICIPATION COMMUNE					
Menuiseries PVC	9530.74	7942.28	Fond propre	1588.45	20%
Menuiseries Aluminium	8755.12	7295.93	Fond propre	1459.18	20%
<b>TOTAL</b>	<b>18285.86</b>	<b>15238.21</b>	<b>DSIL</b>	<b>3047.63</b>	<b>20%</b>

## Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

- **D'APPROUVER** la demande de subvention à la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), représentant 80% de la dépense HT.
- **D'APPROUVER** le projet de réalisation des travaux
- **D'ADOPTER** le plan de financement exposé ci-dessus

Le Maire  
BATHELLIER Nicolas

